

lage; cependant, les mesures de bien-être social en cours ne sont qu'une accumulation d'improvisations devant des conditions données et fournissent donc un appui financier très inégal à des gens qui sont dans des conditions financières similaires dans tout le pays.

Le Livre blanc expose la solution de rechange que constitue le revenu annuel garanti en des termes d'une naïveté ridicule. On y lit en effet, au chapitre 6:

Devant les nombreux défauts des programmes actuels, une question fondamentale se pose: pourquoi ne pas les éliminer tous pour les remplacer par un seul programme de revenu annuel garanti qui assurerait à tous les pauvres un revenu minimal?

On tente ensuite de démontrer à quel point il serait difficile d'éliminer la plupart des programmes actuels, comme l'assurance-chômage, l'indemnisation des accidentés du travail et le Régime de pensions du Canada. La plupart des tenants d'un revenu minimum garanti proposent cette formule pour remplacer les mesures d'assistance sociale seulement, et n'envisagent pas de toucher aux programmes d'assurances sociales. Ceux-ci, en effet, visent à éviter aux assurés de tomber dans la pauvreté, alors qu'un régime de revenu annuel garanti aiderait ceux qui sont déjà dans la misère à s'en sortir.

• (3.00 p.m.)

L'argument en faveur du revenu annuel garanti est qu'il constitue une solution de rechange supérieure aux programmes de soutien du revenu, c'est-à-dire aux programmes qui aident les pauvres, et non pas une solution de rechange aux programmes de protection du revenu, ceux qui empêchent les gens de tomber dans la pauvreté. Actuellement, le grand inconvénient des programmes de soutien du revenu est qu'ils ne prévoient pas des prestations suffisantes et que, par conséquent, leur échec est inévitable. Ils allègent la misère mais ils ne suppriment pas la pauvreté qui peut donc se propager librement. Par ailleurs, le revenu annuel garanti, s'il est suffisamment élevé pour assurer un minimum convenable, peut briser le cercle vicieux de la pauvreté, donnant ainsi aux services sociaux et aux programmes de rétablissement des chances de réussir. Les programmes existants de soutien du revenu ne font que perpétuer la pauvreté, tandis que le revenu annuel garanti en envisage la suppression.

Le Livre blanc ne reconnaît pas ce point; il ne fait même pas le raisonnement. Il mentionne la nécessité de donner plus d'importance aux mesures antipauvreté; mais il finit par proposer des allocations familiales plus élevées pour les familles à faible revenu et des secours plus grands pour les vieillards nécessiteux, de sorte que la plupart des bénéficiaires, qui sont en deçà du seuil de la pauvreté, y demeurent.

L'approche du revenu annuel garanti que l'on trouve dans le Livre blanc déçoit aussi par sa façon d'aborder la question des incitations au travail. L'incitation au travail est le thème central des critiques du revenu annuel garanti, et l'on y préconise une étude et une enquête plus approfondies destinées à déterminer quel effet un tel programme aurait sur l'incitation au travail et à l'épargne. Il y a là un oubli inexcusable. Pourquoi le Livre blanc n'a-t-il pas déterminé l'effet des incitations au travail contenues dans les programmes de revenu annuel garanti existant dans d'autres pays et n'a-t-il pas analysé l'expérience tentée au New Jersey? Le Canada n'a pas à faire œuvre de pionnier dans ce domaine, car les données

nécessaires existent déjà. En outre, selon les travailleurs sociaux, les appréhensions nourries quant à une disparition de la motivation au travail du fait d'un programme de revenu annuel garanti ne sont pas suffisamment étayées par l'expérience. La très grande majorité des personnes à faible revenu souhaitent travailler et aller de l'avant; même à l'heure actuelle, des milliers d'entre elles travaillent, bien qu'elles s'en tireraient mieux en demandant des prestations de bien-être social. Les quelques réfractaires seront soit du poids mort dont on pourra s'accommoder, soit susceptibles d'être éliminés du programme de revenu annuel garanti comme c'est déjà le cas ailleurs.

En second lieu, la plupart des programmes actuels de revenu garanti contiennent des incitations au travail nettement supérieures à celles que nous connaissons présentement. En ce moment, les programmes d'assistance sociale qui existent renferment en eux des mécanismes préventifs, en ce sens que les gens se voient soustraire de leurs chèques de bien-être ou de subventions tout l'argent qu'ils ont gagné ou économisé. On les encourage donc à ne pas travailler pour ajouter à leurs maigres chèques de bien-être, et à rompre le cycle de la pauvreté et du bien-être. L'idée d'un revenu annuel garanti représente donc un stimulant au travail plus propice que les régimes gouvernementaux, quoique le Livre blanc suggère à tort que le contraire est vrai.

Un autre obstacle à l'acceptation d'un revenu annuel garanti, selon le Livre blanc, est le problème de son administration. Ce raisonnement est pour le moins bizarre. On peut se demander si cette tâche administrative serait sensiblement différente de celle du supplément de revenu garanti et du programme projeté de sécurité du revenu familial, puisque les versements en vertu des deux s'effectuent en fonction du revenu. Dans le Livre blanc on s'attend que le programme de sécurité du revenu familial soit rattaché au régime fiscal comme l'est actuellement le supplément annuel garanti.

Un régime de revenu garanti pourrait aussi se rattacher au régime fiscal. Par conséquent, il est invraisemblable qu'un revenu annuel garanti puisse constituer un autre lourd fardeau administratif. En réalité, au lieu d'augmenter le fardeau administratif, le revenu annuel garanti pourrait bien simplifier la bureaucratie du gouvernement actuel en reliant plus étroitement les activités du régime fiscal et celles du régime d'assistance sociale.

L'exposé des coûts du Livre blanc omet aussi toute évaluation des coûts socio-économiques de la pauvreté. A ce sujet, le Conseil national du bien-être social a nettement précisé que cela peut coûter moins cher de pallier la pauvreté au moyen de mesures comme le revenu annuel garanti que par nos moyens actuels de combattre les problèmes que suscite l'état de pauvreté.

Je pourrais facilement continuer pendant quelque temps à donner des exemples de l'insuffisance de l'exposé gouvernemental du revenu annuel garanti qui figure dans le Livre blanc. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'il était très décevant. Les Canadiens s'attendaient à un exposé documenté sur le revenu annuel garanti, au lieu de quoi ils n'ont reçu que les prétextes invoqués par un apologiste pour n'avoir pas pris à l'égard de cette question une position nette et intelligente.

La conférence des ministres du Bien-être tenue la semaine dernière a fourni au gouvernement libéral une deuxième occasion d'aborder le sujet du revenu annuel